



95720 LE MESNIL-AUBRY

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT L'OUVERTURE D'UNE BUVETTE
SUR LA BROCANTE LE DIMANCHE 18 MAI 2025**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.3321-1 et L.3334-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-8 et L. 2542-8 ;

Considérant les actions menées par **L'association « L'AS DE CŒUR »** en vue de sensibiliser et prévenir les consommations excessives d'alcool et les dangers qui peuvent en résulter,

Considérant la demande des responsables de l'association **« L'AS DE CŒUR »**.

ARRÊTÉ

Article 1 : Les responsables de l'association sont autorisés à ouvrir un débit de boissons temporaire pour la manifestation de la brocante le **dimanche 18 mai 2025 de 6h00 heures à 18h00**.

Article 2 : À cette occasion, il ne pourra être servi que des boissons du groupe 1 et 3, à savoir :

- **boissons du premier groupe** : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;

- **boissons du troisième groupe** : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Article 3 : Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée et en particulier l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.

Article 4 : la vente de bouteilles en verre est interdite sur la voie publique.

Article 5 : La brigade de gendarmerie d'Ecouen est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Le Mesnil-Aubry, le 25 avril 2025

Le Maire



Martine BIDEL